



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 5005

Texte de la question

M. François Rochebloine demande à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi de bien vouloir lui indiquer le nombre de contrats d'insertion dans la vie sociale « CIVIS » conclus dans les huit départements de la région Rhône-Alpes sur l'année 2006, ainsi que la proportion de ceux qui ont, soit débouché sur un contrat de plus de six mois à l'issue de la période d'essai, soit conduit à la création ou la reprise d'une activité non salariée, six mois après.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les résultats du programme CIVIS en 2006 dans la région Rhône-Alpes. Au cours de l'année 2006, 12 160 jeunes ont signé un contrat d'insertion dans la vie sociale en Rhône-Alpes, 5 405 sont sortis du dispositif dont 2 438 pour accéder à un emploi durable (CDD de plus de six mois ou CDI), soit 45 % du total des sorties. Parmi les jeunes qui ont signés un CIVIS en Rhône-Alpes avant le 31 décembre 2005, 43 % sont sortis en moins d'un an du dispositif et 18 % ont accédé à un emploi durable en moins d'un an. Le tableau ci-dessous détaille ces résultats par départements, lesquels dépassent de deux points les performances nationales.

DEPARTEMENTS	DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2006					
	ENTRÉES	SORTIES	SORTIES vers un emploi durable total	TAUX de sortie à 1 an (en %)	TAUX De sortie en emploi durable à 1 an (en %)	PART des sorties en emploi durable parmi les sorties (en pourcentage)
Ain	960	398	187	34	15	47
Ardèche	608	243	89	57	18	37
Drôme	1 163	574	215	40	12	37
Isère	2 244	976	422	43	19	43
Loire	1 542	894	353	46	16	39
Rhône	3 745	966	440	31	13	46
Savoie	714	444	265	48	30	60

Haute-Savoie	1 184	910	467	62	31	51
Total Rhône-Alpes	12 160	5 405	2 438	43	18	45
Total national	187 898	77 021	33 243	41	16	43

Sources : parcours 3/DARES.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5005

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5750

Réponse publiée le : 19 février 2008, page 1435